

CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

« ORIZON PROGRESS »

1. CHAMP D'APPLICATION

1.1. Présentation de la société

La société ORIZON PROGRESS (ci-après le « **Prestataire** ») dont le siège est sis 19 Rue des Aires – 34160 SUSSARGUES, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 930 908 660, est une société qui propose des prestations de services, de conseil et de formation, d'intégration et de configuration de solutions logicielles (notamment ZOHO). Elle est identifiée sous le numéro intracommunautaire FR 59930908660 et enregistrée en qualité d'organisme de formation sous le numéro 76341424434. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Les dirigeants de la société sont Monsieur Enzo GEROME et Madame Marie ORLANDI. Pour toute question ou demande d'information, il est recommandé d'adresser un email à l'adresse suivante : contact@orizon-progress.fr.

1.2. Domaine d'activité et champ d'application des Conditions Générales de Services

Le Prestataire intervient auprès de professionnels (ci-après le ou les « **Client(s)** ») pour la réalisation de prestations de conseils et de formation visant à accompagner les dirigeants dans la structuration de leur organisation, notamment via la configuration d'outils, l'optimisation de processus, la gestion de projets, l'accompagnement en conduite de projets (ci-après les « **Prestations** » ou les « **Services** »).

Les Prestations s'entendent par la fourniture au Client (à titre onéreux) d'un service adapté à ses besoins. Les missions sont réalisées en distanciel, sauf mention contraire du devis ou contrat à conclure avec le Client.

Les présentes Conditions Générales de Services (CGS) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire fournit au Client professionnel, qui lui en fait la demande, par contact direct (en présentiel ou à distance) ou via un support papier ou numérique, les Services du Prestataire dans les conditions et modalités qui sont prévues au devis ou contrat soumis à la signature du Client.

Les Conditions Générales de Services s'appliquent à tous les Services rendus par le Prestataire auprès du Client, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses propres conditions générales.

Les présentes Conditions Générales de Services sont systématiquement communiquées au Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire.

Ces Conditions Générales de Services pourront être complétées par des Conditions Particulières ou via un devis/bon de commande ou contrat spécifique à conclure avec le Client, lesquelles Conditions Particulières ou ledit devis/bon de commande ou contrat spécifique prévaudront dans ce cas sur les Conditions Générales.

La primauté des documents contractuels s'opérera selon l'ordre suivant :

- 1/ Contrat Spécifique ou Conditions Particulières de Services (CPS)
- 2/ Devis/bon de commande
- 3/ Conditions Générales de Services

2. COMMANDES

2.1. Conditions de passation des commandes

L'acceptation des Services n'est parfaite qu'après l'acceptation par le Client du devis du Prestataire ou la signature du bon de commande ou (le cas échéant) la signature d'un contrat de services spécifique dont les termes s'imposeront en priorité par rapport aux Conditions Générale de Services.

Pour les commandes passées exclusivement par e-mail, la signature du devis par le Client vaudra acceptation des Conditions Générales.

L'acceptation du devis ou l'édition du bon de commande implique l'acceptation entière et sans réserve par le Client des CGS en vigueur à la date de passation de la commande. Le Client reconnaît, préalablement à toute commande, avoir bénéficié des informations et conseils suffisants par le Prestataire, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de Services à ses besoins.

Le Prestataire se réserve le droit de réviser les présentes CGS à tout moment. Les nouvelles CGS s'appliquent à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations contractuelles existantes entre le Prestataire et le Client.

La version actualisée des CGS peut être consultée sur le site internet du Prestataire : orizon-progress.fr.

2.2. Modifications de la commande

Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités du Prestataire, que si elles sont notifiées par écrit (courrier, e-mail...), SEPT (7) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la fourniture des Services commandés. La modification de la commande nécessitera l'accord du Prestataire et la signature par le Client d'un bon de commande/devis spécifique avec ajustement éventuel du prix, ou a minima d'un email de confirmation du Prestataire.

En tout état de cause, aucune modification ou annulation de la commande ne pourra être validée sans l'acceptation écrite du Prestataire.

2.3. Acomptes

Le bon de commande ou devis pourra prévoir selon la nature des Prestations, le Projet à définir et les négociations entre les Parties, un acompte à verser dans les conditions prévues au devis / bon de commande soumis à la signature du Client.

En cas d'annulation de la commande (et sous réserve de l'acceptation écrite d'annulation de la commande par le Prestataire), le ou les acomptes versés seront de plein droit conservés par le Prestataire et ne pourront donner lieu à un quelconque remboursement.

3. TARIFS

Les Prestations de services sont fournies aux tarifs du Prestataire en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le barème du Prestataire prévu dans le devis/bon de commande préalablement établi par le Prestataire et accepté par le Client, comme indiqué à l'article « **Commandes** » ci-dessus, ou selon le tarif indiqué au sein de Conditions Particulières de Vente ou au sein d'un contrat spécifique.

Les tarifs s'entendent nets et HT. Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur.

Les prix sont librement révisables par le Prestataire dans le cadre de l'établissement de nouveaux devis / contrats. La révision des prix ne s'applique pas aux contrats déjà acceptés par le Client.

Si les modalités des Prestations divergent des modalités habituelles (lesdites modalités habituelles étant la réalisation de missions en distanciel) et impliquent notamment des rendez-vous du Prestataire en présentiel, des frais peuvent être ajoutés au devis afin de notamment prendre en compte les frais de déplacement du Prestataire ou tous frais annexes.

Toute prestation est encadrée par un devis (ou contrat spécifique), préalablement signé par le Client. La Prestation est facturée au client soit en fonction du temps passé, soit au forfait, selon les termes du devis ou contrat librement accepté par le Client.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client (par voie électronique) lors de chaque fourniture de Services (mais également à l'occasion de chaque facturation d'acompte), à moins que les Conditions Particulières, un contrat ou un devis spécifique n'en disposent autrement.

4. CONDITIONS DE REGLEMENT

4.1. Délais de règlement

Sauf mention spécifique au sein de Conditions Particulières, du devis ou bon de commande signé ou d'un Contrat spécifique, le prix est payable comptant, en fin de mission, au jour de la fourniture des Services commandés matérialisée par la livraison des Services, dans les conditions définies à l'article « **Modalités de fourniture des Services** » ci-après, et comme indiqué sur la facture remise au Client, déduction faite de l'acompte déjà versé.

En cas d'acompte versé lors de la passation de la commande, cet acompte sera en effet déduit de la facture définitive ; le solde du prix est payable comptant, au jour de la fourniture des Prestations matérialisée par la livraison des Services, dans les conditions définies à l'article « **Modalités de fourniture des Services** » ci-après.

Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Client si celui-ci ne règle pas la facture d'acompte dû tel que stipulé dans le devis. L'acompte est fixé à 30% de la mission sauf accord différent des Parties stipulé au devis/contrat. Le paiement de l'acompte doit être effectué dès réception de la facture, par virement par bancaire.

La facture de solde de la mission intervient en fin la prestation. Son règlement est exigé à réception de la facture, par virement bancaire et sans escompte.

D'autres moyens de paiement peuvent être envisagés sur accord du Prestataire. Les éventuelles taxes et frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

4.2. Pénalités de retard

En cas de retard de paiement des sommes dues par le Client par rapport aux règles ci-dessus fixées (et en tout état de cause après la date de paiement figurant sur la facture adressée au Client), une pénalité de retard égale à **5 %** du montant HT du prix des Services figurant sur la facture sera due pour chaque mois de retard. Cette pénalité sera automatiquement et de plein droit acquise au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Le retard de paiement entraînera par ailleurs l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus (et notamment des délais de paiement), le Prestataire se réserve en outre le droit de suspendre et/ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client, de suspendre l'exécution de ses obligations et de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier tant que l'intégralité des factures du Prestataire n'auront pas été réglées par le Client.

4.3. Absence de compensation

Sauf accord exprès, préalable et écrit du Prestataire (et dans ce dernier cas à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles), aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le Client entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des Services commandés ou non-conformité à la commande, d'une part, et les sommes dues par le Client au Prestataire au titre de la fourniture desdits Services, d'autre part.

5. MODALITES DE FOURNITURE DES SERVICES

Les Prestations délivrées par le Prestataire correspondent à des missions de conseil, d'accompagnement, d'études et d'animations d'évènements professionnels dans tous les domaines, en matière de stratégie, de ressources humaines, de gestion, de management, d'organisation et d'amélioration continue des process et méthodes de fonctionnement du Client.

Les modalités de livraison des Services sont indiquées dans les Conditions Particulières, dans un Contrat spécifique ou dans les devis ou bon de commande.

Les délais de livraison indiqués dans les Conditions Particulières, dans un Contrat spécifique ou dans les devis ou bon de commande sont donnés à titre indicatif et sont fonction du projet tel qu'il est défini lors des échanges préalables entre le Prestataire et le Client.

Ces délais ne constituent pas des délais de rigueur et la responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée notamment en cas de retard du Client à communiquer certaines informations demandées par le Prestataire pour les besoins de l'exécution de sa mission, lequel retard du Client peut entraîner dans ce cas une prolongation des délais d'exécution, par relation de cause à effet.

De façon générale, la responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure.

Les Services seront fournis au lieu de fourniture stipulé dans les Conditions Particulières / le contrat spécifique ou le bon de commande ou devis signé. A défaut d'indication, les Services sont réputés livrables à distance (email / téléphone) pour les Services matériellement exécutoires en distanciel et à l'établissement / siège social du Client pour les prestations qui, par nature, ne peuvent être réalisées à distance (ce qui dans ce dernier cas nécessite une mention spécifique du devis/bon de commande ou contrat, avec l'accord des deux Parties).

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des Services, dûment acceptées par écrit par le Prestataire, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des Services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité.

Pour l'application du paragraphe précédent, le Client disposera d'un délai de SEPT (7) jours calendaires à compter de la fourniture des Services pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client.

Le Prestataire rectifiera la prestation vis-à-vis du Client (dans la mesure du possible) dans les plus brefs délais et à ses frais, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, pour les Services dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client. Il est précisé que la présente stipulation couvre les défauts de conformité des Services contractuels et en aucun cas des demandes de services du Client qui n'auraient pas été stipulées au devis/bon de commande ou contrat spécifique.

6. OBLIGATIONS GENERALES DES PARTIES

6.1. Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre toute la diligence requise pour exécuter de manière optimale les Prestations, en coopération avec le Client, le tout dans le cadre d'une obligation de moyens.

Dans le cadre de l'exécution de sa mission, le Prestataire est libre de mettre en œuvre les méthodes et sélectionner les outils de son choix, ce qui relève de sa seule compétence. Il est libre de recourir à des sous-traitants de son choix, ce qui est accepté par le Client, notamment pour ce qui concerne le développement web.

6.2. Obligations du Client

Le Client s'engage à respecter les conditions normales d'utilisation des conseils et des Services rendus par le Prestataire et à appliquer toutes les instructions données le cas échéant par le Prestataire quant aux modalités d'utilisation des Services rendus.

En fonction des Services commandés et notamment si les Services nécessitent un accès au système informatique, ou à certaines pages web, comptes, applications, réseaux sociaux ... du Client, ce dernier s'engage à laisser au Prestataire (et/ou au personnel e/ou dirigeants du Prestataire) un libre accès pour ce faire. Le Client assurera au Prestataire l'assistance nécessaire et devra mettre à sa disposition un interlocuteur. Cet interlocuteur devra effectuer à distance les manipulations éventuelles demandées par le Prestataire si l'exécution des Services le commande.

Le Client s'engage à fournir au Prestataire, à sa demande, tout document (notamment technique) ainsi que communiquer avec le Prestataire quant à ses souhaits et desideratas relatifs aux Services à fournir et de façon générale à transmettre au Prestataire toute information ou explication qui pourrait être nécessaire pour assurer la parfaite exécution des Services.

De façon générale, le Client s'engage à faire preuve de transparence et à fournir l'ensemble des informations nécessaires au bon déroulement des Prestations.

Pour les prestations qui nécessiteraient des moyens matériels ou informatiques spécifiques, le Prestataire l'indiquera par tous moyens au Client avant d'exécuter les Services. Sur cette base, le Client reconnaît et déclare accepter que la non-réalisation ou l'exécution partielle de la Prestation liée au défaut de moyens du Client ne pourra être de nature à engager la responsabilité du Prestataire et justifiera la facturation de la Prestation.

7. RESPONSABILITE - GARANTIE

7.1. Principes généraux

Le Prestataire est responsable de plein droit de l'exécution de ses obligations, dans le cadre d'une obligation de moyens.

Le Prestataire ne saurait cependant être responsable des dommages indirects causés au Client tels que pertes de profits, manque à gagner, dégradation matérielle, atteinte à l'image de marque, atteinte à la réputation...

Le Prestataire sera déchargé de toute responsabilité en cas d'inobservation par le Client des clauses des présentes Conditions Générales de Services (CGS) et d'éventuelles Conditions Particulières de Services (CPS) ou contrats particuliers. En particulier, le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation par le Client des Services rendus, notamment lorsque cette utilisation n'est pas conforme aux indications ou recommandations du Prestataire. Le Prestataire décline dès lors toute responsabilité en cas de dysfonctionnement quel qu'il soit résultant d'une mauvaise utilisation des Services rendus.

Le Client déclare par ailleurs reconnaître et accepter expressément que la responsabilité du Prestataire sera écartée en cas de dysfonctionnement non-imputable au Prestataire lui-même mais provenant de tiers à l'exécution de Services et notamment en cas de défaillance ou dysfonctionnement des solutions logicielles utilisées (notamment ZOHO) lesquelles ne sont pas la propriété du Prestataire, de même qu'en cas de défaillances liées à l'internet, aux réseaux ou aux pages web, indépendantes de la bonne volonté du Prestataire. Le Client déclare réserver ses droits en pareilles hypothèses contre la personne / l'entité juridique à l'origine de ces défaillances. De la même façon, le Client devra disposer du personnel / des équipes nécessaires afin d'appliquer les méthodes d'organisation préconisées par le Prestataire et plus généralement pour appliquer les Services rendus. Ainsi et à titre d'exemple, le Prestataire ne sera pas responsable du défaut d'utilisation ou de la mauvaise utilisation par les équipes du Client des outils qu'il aura préconisés (notamment la bonne utilisation du logiciel ZOHO). Toute faute du Client, son personnel ou ses dirigeants dans l'utilisation des Services par rapport aux indications et recommandations du Prestataire seront dès lors de la responsabilité du Client.

Le Client déclare en outre reconnaître et accepter que les délais d'exécution des Prestations sont réputés indicatifs et tiennent compte du projet défini entre le Prestataire et le Client, en fonction des besoins de ce dernier. Les retards d'exécution non liés à une faute du Prestataire ne pourront lui être imputables : il en sera notamment ainsi chaque fois que le Client ne fournira pas ou fournira tardivement les informations ou validations nécessaires à l'avancement des missions du Prestataire, étape par étape.

En tout état de cause et au titre du présent article, la responsabilité pécuniaire du Prestataire sera plafonnée au montant HT du prix des Services, sauf stipulations contraires des Conditions Particulières, d'un contrat spécifique ou d'un devis/bon de commande signé.

Cette clause sera appliquée sous réserve des dispositions contraires prévues par certaines législations. Le cas échéant, la responsabilité du Prestataire sera limitée dans la mesure permise par ladite loi applicable.

Par ailleurs, la responsabilité du Prestataire ne pourra être recherchée en cas d'inexécution de tout ou partie de ses obligations due à un événement de force majeure tel que défini par la loi et la jurisprudence française.

A cet égard, les Parties conviennent que sont également assimilés à des cas de force majeure, les événements tels que l'arrêt de la fourniture d'énergie, la défaillance et/ou l'interruption de l'accès au réseau internet, la panne et/ou le sabotage des moyens de communications, les actes de piratage, incendie, foudre, inondation et autre catastrophe naturelle, dégât des eaux, intempérie exceptionnelle, avarie, épidémie, pandémie, émeute, guerre, guerre civile, insurrection, attentat, explosion, acte de vandalisme, grève totale ou partielle, lock-out extérieure au Prestataire.

Par ailleurs, le Client est responsable des dommages de toute nature, matériels ou immatériels, directs ou indirects, causés au Prestataire ou à tout tiers, notamment du fait de l'utilisation illicite ou du détournement des Services rendus, quelle que soit la cause de ce dommage.

Le Client garantit le Prestataire des conséquences, réclamations et/ou actions dont le Prestataire pourrait, de ce fait, faire l'objet.

Le Client renonce à exercer tous recours contre le Prestataire dans le cadre de poursuites diligentées par un tiers à son encontre du fait de l'utilisation ou de l'exploitation illicite ou inappropriée des Services rendus.

7.2. Responsabilité spécifique relative aux logiciels utilisés par le Prestataire

Dans le cadre de certaines prestations, le Prestataire peut intervenir sur des solutions logicielles éditées par des tiers, et notamment les solutions ZOHO. Le Prestataire est partenaire et certifié ZOHO, mais précise qu'il n'est ni l'éditeur, ni l'hébergeur du logiciel ZOHO.

Le choix de la solution ZOHO relève exclusivement du Client, qui en assume l'entière responsabilité, notamment quant à l'adéquation de la solution à ses besoins, à son organisation et à ses contraintes spécifiques.

Les licences ZOHO sont contractées et réglées directement par le Client auprès de la société ZOHO, sauf mention expresse contraire figurant au devis/contrat en cas de tarification spécifique en qualité de revendeur (reseller).

Le respect des normes légales, réglementaires, fiscales, sociales, sectorielles et de conformité logicielle liées à l'utilisation des solutions ZOHO incombe exclusivement au Client.

Toute responsabilité du prestataire est expressément exclue concernant les dysfonctionnements, anomalies, mises à jour, interruptions de service, évolutions tarifaires ou fonctionnelles, décisions unilatérales de ZOHO, ainsi que toute perte, altération ou indisponibilité de données résultant de l'utilisation du logiciel ZOHO ou de ses infrastructures, le Prestataire n'assumant aucune responsabilité en la matière, ce qui est expressément reconnu et accepté par le Client lequel déclare réserver ses droits à l'encontre du propriétaire du logiciel à l'origine des défaillances.

Plus généralement, le Client est seul responsable de l'usage des outils et logiciels utilisés dans le cadre des Prestations, notamment des solutions logicielles tierces, ainsi que des paramétrages, configurations et choix fonctionnels validés par ses soins.

Le Client demeure seul responsable de la solution logicielle choisie, des décisions métiers, organisationnelles, stratégiques ou opérationnelles prises sur la base des prestations réalisées, ainsi que de l'interprétation, de l'analyse et de l'exploitation des données, indicateurs, rapports et résultats issus des outils et logiciels utilisés.

Le Client est également seul responsable de la conformité de l'utilisation des outils et logiciels à son activité et à l'ensemble de ses obligations légales, réglementaires, fiscales, sociales et sectorielles.

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable des conséquences résultant notamment d'une mauvaise utilisation des outils ou logiciels par le Client ou ses utilisateurs, de paramétrages ou configurations validés par le Client, ou d'une non-conformité réglementaire propre à l'activité du Client.

8. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

8.1. Principes généraux

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les Services qu'il rend et notamment, s'ils existent, sur les droits d'auteur, marques, brevets, logiciels, supports, études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdits droits et supports sur lesquels ils portent sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

En cas de licence portant sur un logiciel ou tout support dématérialisé, le Client s'engage également à en respecter toutes les modalités d'exploitation ou d'utilisation et sera seul responsable vis-à-vis du propriétaire des violations aux droits portant sur ladite licence.

Le Prestataire ne garantit pas le piratage ou l'utilisation frauduleuse qui pourra être faite par un tiers sur les Services livrés au Client, le tout sauf faute du Prestataire dans l'exécution et la livraison des Services.

Par ailleurs, le Prestataire demeurera seul propriétaire des éléments présents sur son site internet ou rattachés à ses Services (notamment les textes, images, logiciels), lesquels sont protégés par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Le Prestataire restera par ailleurs propriétaire de la dénomination et/ou du nom commercial et/ou de l'enseigne et/ou de la marque « ORIZON PROGRESS » et/ou marques et noms associés et de tous droits de propriété intellectuelle qu'elle viendrait à acquérir, le tout sans transferts de droits d'aucune sorte au profit du Client.

Le Client s'interdit donc de copier, reproduire, diffuser tout ou partie des droits de propriété intellectuelle appartenant au Prestataire, sous quelque forme que ce soit, à défaut d'en avoir eu l'autorisation expresse et préalable du Prestataire.

Le Prestataire rappelle que toute atteinte portée à ses droits de propriété intellectuelle est susceptible d'entraîner la responsabilité de son auteur et pourra entraîner des poursuites judiciaires.

De son côté, le Client octroie au Prestataire un droit de citation de sa dénomination et/ou enseigne et/ou nom commercial et/ou marque(s), avec reproduction de son logo / signe distinctif, à titre commercial et informatif, de manière à ce que le Prestataire puisse citer qu'il est intervenu pour le Client notamment dans ses supports de communication, sans que cela ne vaille à aucun moment un droit d'usage ou d'exploitation (et à plus forte raison de propriété) à quel qu'autre titre que ce soit, des droits de propriété intellectuel du Client.

Le droit de citation inclut la faculté pour le Prestataire de mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations objet du contrat dans ses listes de références et propositions à l'attention des prospects du Prestataire et de sa clientèle, notamment lors d'entretiens avec des tiers, de communications à son personnel, et de documents / supports commerciaux.

8.2. Cession de droits et clause de réserve de propriété

Les Services rendus par le Prestataire qui incluront de la création de contenu le cas échéant impliqueront la cession par le Prestataire au profit du Client de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur ledit contenu (incluant les droits patrimoniaux à l'exception du droit moral de l'auteur lequel est incessible et reste attaché au Prestataire), sans qu'il soit besoin de matérialiser un acte ou accord ultérieur. Le prix de cession desdits droits est inclus dans le prix des Prestations du Prestataire rendues au Client, le tout sans mention différente du devis/bon de commande ou contrat spécifique à conclure avec le Client.

Le Client est également informé du fait que le Prestataire peut lui-même faire appel à des prestataires / sous-traitants qui pourront intervenir dans la réalisation de certains contenus le cas échéant. En pareil cas, le Prestataire garantit le Client du fait que lesdits intervenants procèdent eux-mêmes à la cession des droits sur le contenu/les prestations qu'ils rendent, de sorte que le contenu final livré au Client s'accompagne du transfert au profit du Client de l'intégralité des droits patrimoniaux sur le livrable rendu.

Le transfert desdits droit de propriété intellectuelle sur le contenu livré au Client s'opérera à la date de livraison du contenu telle que stipulée dans le devis/bon de commande ou contrat spécifique, le tout sous réserve que le Client ait payé au Prestataire l'intégralité du prix convenu. Ainsi et sans préjudice de la livraison du contenu ou de la fin du contrat spécifique en cause, le Prestataire conservera la pleine et entière propriété du contenu et des droits de propriété intellectuelle y liés tant que le Client n'aura pas réglé l'intégralité de sommes dues envers le Prestataire.

En tout état de cause :

- Le Client s'engage, même s'il en devient propriétaire, à ne pas utiliser le contenu livré à des fins contraires à l'utilisation contractuellement convenue avec le Prestataire, à des fins contraires à la loi ou aux bonnes mœurs et/ou qui pourraient nuire à la réputation du Prestataire.
- Par ailleurs, le transfert des droits de propriété intellectuelle portant sur le contenu créé et livré au Client n'emporte en aucune façon cession des droits de propriété intellectuelle et industrielle qui

appartiennent au Prestataire ou qui appartiendraient à un tiers. Toute utilisation frauduleuse pourra entraîner une action en contrefaçon.

9. CONFIDENTIALITE

9.1. Objet de la confidentialité

La présente clause de confidentialité a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles sont protégées les informations confidentielles dont le Client ou le Prestataire pourraient avoir connaissance l'un et l'autre dans le cadre de l'exécution des Services.

9.2. Informations Confidentielles

On entend par informations confidentielles (ci-après les « **Informations** ») - qu'elles soient ou non identifiées comme confidentielles - toutes les informations de quelque nature qu'elles soient (notamment mais non exclusivement des informations stratégiques, commerciales, économiques, de savoir-faire, technologique, scientifique... et plus généralement toute information) et sous quelque forme que ce soit (notamment mais non exclusivement produits, graphiques, visuels, applications ou logiciels, documents papiers ou numériques, dossiers, notes, images, fichiers informatiques etc.), dont une Partie a eu, aura ou pourra avoir connaissance vis-à-vis de l'autre Partie.

Chaque Partie comprend que toute divulgation anticipée et non maîtrisée des Informations pourrait causer un préjudice important à l'autre Partie.

9.3. Engagement de confidentialité et de non-exploitation

Chaque Partie s'engage à préserver le secret le plus total et la confidentialité la plus absolue sur les Informations confidentielles définies ci-avant.

En conséquence, chaque Partie s'interdit formellement de les transmettre, communiquer, diffuser, publier et/ou divulguer, copier, en totalité ou en partie, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, à quelque titre que ce soit, gratuitement ou à titre onéreux, à quelque personne que ce soit.

Par exception, pour les besoins de l'exécution des Services, le Prestataire est autorisé à transmettre les Informations à ses collaborateurs, préposés, salariés ou dirigeants, sous-traitants.

Chaque Partie s'engage à prévenir et empêcher tout événement susceptible de porter atteinte au présent engagement, que ce soit par son fait ou le fait d'un tiers.

Chaque Partie s'engage enfin, sous son entière responsabilité, à prendre toutes les précautions et mesures nécessaires afin que les Informations ne soient pas divulguées à des tiers par son intermédiaire, le tout à condition que les Informations ne soient pas tombées dans le domaine public ou qu'elles n'aient pas fait l'objet d'une obligation de divulgation par décision de justice ou en application des dispositions légales et/ou réglementaires en vigueur.

9.4. Durée de la confidentialité

La présente clause de confidentialité restera en vigueur pendant toute la durée du contrat de Services auquel elle se rattachera / de l'exécution des Services ainsi que pendant une durée de **CINQ (5) ans** commençant à courir à compter la plus longue des deux durées suivantes : (i) date de fin du contrat de services concerné ; (ii) date de fin d'exécution des services commandés par le Client.

10. SOUS-TRAITANCE - CESSION - TRANSMISSION

Le Prestataire pourra librement sous-traiter tout ou partie des Services à un ou plusieurs prestataires compétents. En revanche, les contrats pris en application des présentes Conditions Générales de Services ne pourront être cédés ou transférés à un tiers par le Prestataire ou le Client, sans l'autorisation préalable et par écrit de l'autre Partie.

11. EXCLUSIVITE

Sauf stipulation contraire de Conditions Particulières, d'un contrat spécifique ou du devis ou bon de commande signé, le Client s'interdit de confier une mission portant sur les mêmes Services que le contrat en cause en cours d'exécution entre les Parties, et ce pendant toute la durée du contrat et de ses prorogations ou renouvellements successifs s'ils existent et, plus largement, pendant toute la durée d'exécution des Services.

En cas de non-respect de cet engagement par le Client, le Prestataire pourra, si bon lui semble, suspendre l'exécution des Prestations en cours ou mettre en œuvre la clause résolutoire prévue aux présentes Conditions Générales et ainsi résilier le contrat concerné, le tout sans préjudice d'éventuels dommages-intérêts.

12. DONNÉES PERSONNELLES

12.1. Traitement des données personnelles

L'exécution des Services par le Prestataire implique la collecte et le traitement de données à caractère personnel du Client (et par là-même des clients du Client notamment en cas d'accès par le Prestataire au système informatique, pages web, accès aux réseaux sociaux... du Client).

Le Prestataire précise que les données personnelles du Client (notamment noms, adresses, e-mail, téléphone...) seront stockées par le Prestataire dans les conditions précisées ci-après.

Sur la base de la réglementation en vigueur, le Prestataire informe ainsi le Client que ses données seront enregistrées et que le Prestataire effectuera les démarches préalables concernant le traitement de ces données, conformément aux dispositions de la loi Informatiques et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978.

Le Client est donc informé que ses données feront l'objet d'un traitement permettant, de manière générale, de pouvoir offrir au Client les Services du Prestataire.

Cela étant précisé, les traitements des données personnelles du Client qui seront effectués par le Prestataire (collecte, stockage, archivage, mailing, courriers commerciaux, etc.) devront intervenir en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 – le « RGPD », ainsi que toute autre loi ou réglementation applicable aux traitements en matière de protection des données à caractère personnel.

A cet effet, le Prestataire s'engage à :

- Collecter et traiter les données personnelles du Client et des prospects éventuels et l'information préalable de l'utilisation de ces données ;
- Collecter et traiter les données personnelles aux seules fins de stockage, d'archivage, de mailing et de courriers commerciaux ;
- Mettre en place toutes les mesures techniques et organisationnelles, incluant des mesures adaptées à la nature des données personnelles collectées et traitées et aux risques présentés par le traitement. Cela impliquera notamment, dans la mesure du possible :
 - o La confidentialité des données ;

- Le rétablissement de la disponibilité des données et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique et dans la mesure où cela est matériellement et légalement possible,
 - La protection des données contre toute destruction accidentelle ou illicite, perte accidentelle, altération, divulgation ou accès non autorisés, notamment lorsque le traitement de données comporte des transmissions dans un réseau, ainsi que contre toute forme de traitement illicite ou communication à des personnes non autorisées.
- Sous-traiter tout ou partie des données personnelles par des prestataires fiables ;
 - Traiter dans la mesure du possible les données personnelles dans l'Union européenne ;
 - Veiller à ce que les employés, préposés, mandataires et ses sous-contractants autorisés ou toute personne agissant pour le compte du Prestataire, qui ont accès aux données personnelles, respectent les obligations figurant aux présentes ;
 - Mettre en œuvre sans délai toute demande du Client relatives aux données personnelles traitées (droit à la modification, la correction ou la suppression, droit d'opposition, etc.) ;
 - Conserver les données personnelles après la fin de chaque Service uniquement dans un délai légitime et/ou prescrit par la réglementation.

Les données personnelles collectées ne pourront pas être utilisées par le Prestataire dans un but autre que celui de répondre aux finalités décrites ci-avant. Elles ne pourront pas être divulguées, transférées, louées ni, d'une quelconque manière, cédées.

En cas de modification de la réglementation applicable, le Prestataire et le Client s'engagent à apporter les adaptations nécessaires au respect des nouvelles dispositions applicables.

En cas de violation de données personnelles avérée ou suspectée, le Prestataire et le Client s'engagent à se tenir informés dans les plus brefs délais suivant la découverte de cette violation ou de cette violation suspectée.

Le Prestataire et le Client peuvent être contraints de divulguer des données personnelles à la demande d'un tribunal, d'une agence administrative, d'une autorité gouvernementale ou en vertu d'une loi, d'une réglementation, d'une citation à comparaître, d'une requête ou de tout autre processus administratif ou légal applicable en ce compris toute enquête formelle ou informelle par une agence gouvernementale ou autorité. Dans ce cas, la Partie concernée s'engage à informer l'autre Partie dans les plus brefs délais.

Sous réserve de ce qui est prévu aux présentes, tout traitement non autorisé, utilisation ou divulgation de données personnelles sont strictement interdits.

En adhérant aux présentes, le Client reconnaît avoir pris connaissance de la politique de protection des données personnelles du Prestataire et consent à ce que ce dernier collecte et utilise ses données / celles de son personnel, dirigeants / clients... qui seraient rendues accessibles au Prestataire dans le cadre de l'exécution des Prestations.

12.2.Exercice des droits liés aux données personnelles

Le Client bénéficie notamment d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification s'agissant des données le concernant, ce conformément aux articles 32 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés ».

Les droits du Client sont les suivants :

- le droit d'accès : le Client peut exercer son droit d'accès, pour connaître les données personnelles le concernant, en écrivant à l'adresse électronique du Prestataire visée à l'article « **ASSISTANCE – CONTACT** » ci-après ;

- le droit de rectification : si les données à caractère personnel détenues par le Prestataire sont inexactes, le Client peut demander la mise à jour des informations ;
- le droit de suppression des données : le Client peut demander la suppression de ses données à caractère personnel ;
- le droit à la limitation du traitement : le Client peut demander de limiter le traitement des données personnelles ;
- le droit de s'opposer au traitement des données : le Client peut s'opposer à ce que ses données soient traitées ;
- le droit à la portabilité : le Client peut réclamer que le Prestataire lui remette les données personnelles qu'il a fournies pour les transmettre à une nouvelle entité.

Ces droits peuvent être exercés par le Client en adressant une demande soit par courrier postal à l'adresse du siège social du Prestataire situé 19 Rue des Aires – 34160 SAUSSARGUES ; Ou par e-mail via l'adresse : contact@orizon-progress.fr.

Cette demande devra être accompagnée d'une copie d'un titre d'identité revêtant la signature du demandeur et devra préciser l'adresse à laquelle une réponse peut être envoyée au Client. La réponse sera adressée dans le mois suivant la réception de la demande. Ce délai d'un mois peut être prolongé de deux mois si la complexité de la demande et/ou le nombre de demandes l'exigent.

13. UTILISATION CONFORME DES SERVICES ET RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE

Le Client s'engage à utiliser les Services dans le respect des législations et réglementations applicables et en prenant soin de ne pas porter atteinte aux droits des tiers.

En particulier, le Client s'engage à ne pas utiliser les Services à des fins illicites, notamment pour publier du contenu à caractère racial, pornographique, incitation à la haine...

Il est précisé que le Prestataire n'assume aucune obligation de vérification à ce titre.

Le Client est donc seul responsable de l'utilisation qu'il fait des Services et des contenus qu'il pourrait publier ou communiquer grâce aux Services rendus par le Prestataire. Il est par ailleurs rappelé que toute utilisation par le Client des services rendus qui nuirait à la réputation du Prestataire engagerait la responsabilité du Client.

14. DUREE - RÉSILIATION – CLAUSE RESOLUTOIRE

Chaque contrat de services, résultant de l'acceptation des présentes Conditions Générales, et qui sera passé entre le Prestataire et le Client, est conclu pour la durée indiquée aux Conditions Particulières de Services ou via un contrat spécifique ou sur le bon de commande ou devis signé, jusqu'à livraison des Services par le Prestataire. A défaut d'indication, il est réputé conclu pour une durée indéterminée.

Le contrat de services pourra être résilié par anticipation par l'une ou l'autre des Parties si l'autre manque à ses engagements tels que définis aux présentes Conditions Générales de Services.

Dans ce cas, la Partie qui se plaint d'une inexécution de l'autre Partie devra, par lettre recommandée avec avis de réception manifestant son intention de faire jouer la présente clause, mettre l'autre Partie en demeure de respecter ses engagements et lui donner un délai de QUINZE (15) jours pour s'exécuter.

A défaut de régularisation dans ce délai, la présente clause résolutoire jouera automatiquement et le contrat de services en cause sera résilié à la fin du délai précité.

La Partie fautive pourra devoir indemniser l'autre Partie pour le préjudice subi par cette dernière.

15. LANGUE – LOI APPLICABLE - LITIGES – JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes Conditions Générales de Services sont rédigées en langue française. En cas de traductions, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

La loi française sera seule applicable aux présentes et aux contrats de services qui en découleront, à l'exclusion des règles de conflit. Pour le cas où un litige naîtrait entre les Parties du fait de l'exécution ou de l'interprétation des présentes, les Parties conviennent préalablement à toute action en justice que toute réclamation fera l'objet d'une mise en demeure préalable par courrier recommandé avec demande d'avis de réception.

Toute Partie pourra ensuite, après un délai de QUINZE (15) jours suivant l'envoi du courrier visé à l'alinéa précédent resté sans réponse, engager toute procédure utile.

Le tribunal compétent sera alors déterminé conformément aux règles de droit commun, sauf si le Client a la qualité de commerçant.

Pour les commerçants, tout litige entre les Parties, relatif à leurs relations commerciales et notamment relatifs à la conclusion, l'interprétation, l'exécution et la cessation du contrat et des contrats de services qui en découleraient sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du lieu du siège social du Prestataire, de même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

16. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

Le fait pour une personne physique (ou morale), de passer commande auprès de la société ORIZON PROGRESS emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Services et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

17. ASSISTANCE - CONTACT

Toute demande, concernant les présentes Conditions Générales de Services, en ce compris les demandes relatives aux Données personnelles du Client et son droit de rectification ou de suppression devront être adressées au Prestataire, au choix :

- Par mail : contact@orizon-progress.fr.
- Par courrier postal : Société « ORIZON PROGRESS » : 19 Rue des Aires – 34160 SUSSARGUES.